

Certificat d'immatriculation (carte grise)

Demandes de titres et opérations liées à la carte grise

De nombreuses démarches s'effectuent par correspondance. Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à vérifier sur les pages du site internet de la [préfecture de Seine-et-Marne](#) .

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture ou encore d'envoyer par la poste son dossier concernant son certificat d'immatriculation.

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le [site officiel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés](#) . 

Ce site institutionnel est entièrement gratuit (hors coût légal), facile d'utilisation et disponible 24 heures sur 24 et ce sur l'ensemble des outils informatiques.

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites.

ALLER PLUS LOIN

> Permis de conduire

